Envoyé en préfecture le 13/02/2026
Reçu en préfecture le 13/02/2026
Publié le
ID : 035-213500812-20260209-08126002-DE

République Française
Département Ille-et-Vilaine
Commune de Clayes

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09/02/2026

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
14	12	13

Vote
A l'unanimité
Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture d'Ille et Vilaine
Le : 11/02/2026

L'an 2026, le 9 Février à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Clayes, dûment convoqué le Mardi 3 Février 2026, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de SICOT Philippe Maire de Clayes.

Présents :
M. SICOT Philippe, Maire, Mmes : BAURES Estelle, GAHINET Carole, GUINARD Solenne, ROBERT Chantale, ROULLEAU Nadine, MM : FOUILLET Claude, JAUNET Yvan, MENEUX Loïc, MOUNIER Frédéric, MUSSETA Jean-Christophe, PETIBON Pierre

Excusé(s) ayant donné procuration : M. RENOUX Thierry à M. FOUILLET Claude

Absent(s) : Mme BAZIN Patricia

M. MUSSETA Jean-Christophe a été élu(e) secrétaire de séance

Délibération n°081-26-002
BUDGET COMMUNE : AFFECTATION DES RÉSULTATS 2025

Monsieur le maire expose à l'assemblée que le Compte Financier Unique 2025 du budget principal fait ressortir :

- en section de fonctionnement, un excédent de résultat cumulé de 164 297.99 €
- en section d'investissement, un excédent de résultat cumulé de 70 824.88 €

Après discussion, le conseil municipal décide d'affecter au budget primitif 2026 :

- en recette de fonctionnement (002 - Résultat de fonctionnement reporté) : 50 000.00 €
- en recette d'investissement (1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé) : 114 297.99 €
- en recette d'investissement (001 - Solde d'exécution d'investissement reporté) : 70 824.99 €

Pour copie conforme :
En mairie, le Mardi 10 Février 2026

Le Maire
Philippe SICOT

MAIRIE DE CLAYES (Ille-et-Vilaine)